

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°DL-2026-023

Séance publique du mercredi 11 mars 2026 à 18h00.

Budget Primitif GEMAPI 2026

LE PRESIDENT CERTIFIE :

GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES

1--Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance était de 48 sur lesquels il y avait 28 présents, à savoir :

Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Lucien MURZI, Philippe CHATRE, Fabienne STALARS, Timothée CRIONAY, Laurent BELUZE, Laurence BOYER, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Robert CLEVENOT, Romain COQUARD, Daniel CORRE, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Christian DUPUIS, Gilbert GRATALOUP, Lucien GUILLOT, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Séverine PRAS, Stéphane RAPHAEL, Lorraine ROUX, Yves TAMIN, Eric LACROIX.

Absents avec excuses :

Sébastien ALLIER, Georges BERNAT, Romain BOST, Patrice COUCHAUD, Marius DAVAL, Didier DEMARCHELIER, Guillaume DESCAVE, Cécile DONY, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jacky GENESTE, David GIANONE, Sylvie MARTINEZ, Ophélie MERCIER, Thierry NIGAY, Jean PEURIERE, Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Michel TARASCO, HELENE VAGINAY.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo MARCUCCILLI

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

Monsieur le Président soumet au Comité syndical le rapport suivant :

Ce budget est voté au niveau des chapitres des sections d'exploitation et d'investissement conformément aux instructions budgétaires et comptables M57.

Le budget Gestion des milieux aquatiques est équilibré par la participation des collectivités (Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté, Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône et Communauté de Communes de Forez-Est, Loire Forez Agglomération, Communauté de Communes de Marcigny, Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Communauté Communes de Vals d'Aix et Isable), et par les subventions versées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région et les Départements de la Loire et du Rhône.

Pour le budget Prévention contre les Inondations, la participation des EPCI membres fixe le montant des dépenses de fonctionnement. En ce qui concerne l'investissement, ne participent que Roannais Agglomération et de la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône aux dépenses.

Le budget est proposé en équilibre à 3 011 k€ en section d'exploitation et à 3 192 k€ en section d'investissement, soit un total de 6 203 k€.

SECTION D'EXPLOITATION :

1.1 - En dépenses :

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 002k€ et comprennent principalement :

• Prestation de services :	478 k€
• Les charges de structure :	205 k€
• Etudes :	174 k€
• Remboursement de frais :	124 k€
• L'entretien et le carburant des véhicules :	36 k€
• La sensibilisation scolaire, jeunesse et grand public :	21 k€
• Location diverses :	21 k€
• L'entretien et la réparation :	12 k€
• Fournitures de petits équipements :	8 k€
• Honoraires :	8 k€
• Catalogues et imprimés :	8 k€
• Annonces et Insertions :	6 k€
• L'électricité :	1 k€

Les charges de personnel sont estimées à 546 k€ (540 k€ au total budgété en 2025).

Les charges exceptionnelles sont estimées à 1 309 k€ et comprennent les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 36 k€ (25 k€ au total budgété en 2025) ; comprenant notamment la régularisation des charges de structures de l'année N-1 (15 k€).

Il est également prévu la dotation aux amortissements pour un montant 17 k€.

1.2 - En recettes :

Les recettes proviennent, tout d'abord, des participations des collectivités pour 1 268 k€ et également de subventions pour 428 k€.

Cette section comprend, également, la reprise du résultat d'exploitation 2025 pour un montant de 1 309 k€, ainsi que la dotation aux amortissements des subventions pour un montant 5 k€ et la perception d'une redevance de 1 k€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1 - En dépenses :

Le volume des investissements proposé pour GEMAPI est de 3 192 k€ (dont 129 k€ de reports 2025).

Les opérations d'investissement, pour un montant de **2 958 k€** (dont 129 k€ de reports 2025), concernent :

- Traitement courant de la végétation sur les digues
- Mise en œuvre du plan de gestion (digues Loire)
- Etude traitement des ouvrages traversants (digues Loire)
- Marché travaux rejointoiement (digues Loire)
- Changement joint vanne (barrage Oudan)
- Travaux cours d'eau : Chambut, Teyssonne, Arçon
- Travaux stations hydrométriques Pont Briquet, Maladière, Cacherrat
- Travaux sur l'Onzon ou Ruisseau d'Argent
- Suivi qualité de l'eau (tout le territoire RDE)
- Suivi hydrométrique et étude (tout le territoire RDE)
- Inventaire loutre, castor (RD+RG)

Il est également inscrit 100 k€ pour les opérations patrimoniales (avances sur marchés) ainsi que la dotation aux amortissements des subventions pour un montant 5 k€.

2. 2 - En recettes :

Le volume des recettes d'investissement proposé est de 3 192 k€ (dont 546 k€ de report de 2025). Elles proviennent :

- **Des subventions**

1 975 k€

(dont 520 k€ de report de

2025)

- **Des contributions des collectivités :**

826k€

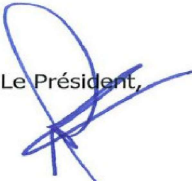
(dont 26 k€ de report de 2025)

Cette section comprend, également, la reprise du résultat d'investissement 2025 pour un montant de 274 k€, la reprise des avances sur marchés de 100 k€ et les dotations aux amortissements pour 17 k€.

En conséquence, il est demandé de bien vouloir :

- Examiner et approuver le budget primitif du budget Gestion des Milieux Aquatiques Prévention contre les Inondations pour l'exercice 2026.

Roanne, le 16 mars 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Roanne, le 17 mars 2026

Le Président

BUDGET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS 2026 PRESENTATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRES										
DEPENSES					RECETTES					
EXPLOITATION										
		BP 2025		BP 2026			BP 2025		BP 2026	
		GEMAPI		GEMAPI			GEMAPI			
011 - Charges à caractère général :		1 001 950,00		1 101 752,00			002 - Résultat de fonctionnement reporté : 70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses :		1 135 719,79	1 309 327,81
		-		-						1 000,00
		-		-			74 - Subventions d'Exploitation courante : <i>Financours</i> <i>Subventions</i> :		1 606 524,00 <i>1 196 733,00</i> <i>409 791,00</i> <i>0,00</i>	1 695 673,00 <i>1 267 811,00</i> <i>427 862,00</i>
012 - Charges de personnel :	540 000,00	546 000,00								
65 - Autres charges de gestion courante :	25 000,00	36 000,00	75 - Autres produits de gestion courante :							
67 - Charges exceptionnelles :	1 135 719,79	1 309 327,81	77 - Autres produits exceptionnels :							
68 - Dotations aux provisions :			78 - Reprise sur provisions :							
<i>SOUS-TOTAL</i>		<i>2 702 669,79</i>	<i>2 993 079,81</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>		<i>2 742 243,79</i>		<i>3 006 000,81</i>		
042 - Dotations aux amortissements :	39 574,00	17 407,00	042 - Amortissements des subventions :							
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>39 574,00</i>	<i>17 407,00</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>		<i>0,00</i>		<i>4 486,00</i>			
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 742 243,79		3 010 486,81	TOTAL FONCTIONNEMENT		2 742 243,79		3 010 486,81	
INVESTISSEMENT										
	REPORTS 2024	BP 2025	REPORTS 2025	BP 2026		REPORTS 2024	BP 2025	REPORTS 2025	BP 2026	
	GEMAPI	GEMAPI	GEMAPI	GEMAPI		GEMAPI	GEMAPI	GEMAPI	GEMAPI	
20 - Immobilisations incorporelles		1 000,00		3 000,00	001 - Solde d'investissement : 10 - Réserves / fctva :		301 994,98		273 973,18	
21 - Immobilisations corporelles :		56 700,00		72 000,00	13 - Subventions : <i>Financours</i> : <i>Subvention</i> :	114 224,00 <i>34 800,00</i> <i>79 424,00</i>	1 054 145,51 <i>645 345,51</i> <i>408 800,00</i>	79 424,00 <i>0,00</i> <i>79 424,00</i>	1 292 052,00 <i>585 652,00</i> <i>706 400,00</i>	
23 - Travaux :	107 864,10	1 344 374,39	75 885,00	1 507 485,18						
45411- Dépenses pour cpte de tiers	95 220,40	811 295,08	53 587,56	1 375 657,00	45412- Recettes pour cpte de tiers <i>Financours</i> : <i>Subventions</i> :	354 421,48 <i>0,00</i> <i>354 421,48</i>	552 094,00 <i>192 716,00</i> <i>359 378,00</i>	466 428,46 <i>26 105,00</i> <i>440 323,46</i>	962 816,10 <i>213 629,56</i> <i>749 186,54</i>	
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>203 084,50</i>	<i>2 213 369,47</i>	<i>129 472,56</i>	<i>2 958 142,18</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>468 645,48</i>	<i>1 908 234,49</i>	<i>545 852,46</i>	<i>2 528 841,28</i>	
040 - Amortissements des subventions :				4 486,00	040 - Dotations aux amortissements :		39 574,00		17 407,00	
041 - Opérations patrimoniales :		100 000,00		100 000,00	041 - Opérations patrimoniales :		100 000,00		100 000,00	
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>0,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>104 486,00</i>	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>0,00</i>	<i>139 574,00</i>	<i>0,00</i>	<i>117 407,00</i>	
TOTAL INVESTISSEMENT	203 084,50	2 313 369,47	129 472,56	3 062 628,18	TOTAL INVESTISSEMENT	468 645,48	2 047 808,49	545 852,46	2 646 248,28	
TOTAL GENERAL	203 084,50	5 055 613,26	129 472,56	6 073 114,99	TOTAL GENERAL	468 645,48	4 790 052,28	545 852,46	5 656 735,09	